

Saint-Luc-de-Bellechasse, le 27 janvier 2011

Madame Anne-Lyne Boutin  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Dépôt de document – déplacement de 6 éoliennes du mont du Midi**

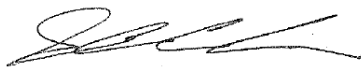
Madame,

Par la présente, je souhaite apporter une rectification aux propos de M. Jean-Pierre Chabot tenus en fin de séance, le mercredi 26 janvier en après-midi.

M. Chabot a affirmé que Saint-Laurent Énergies aurait déplacé six éoliennes localisées initialement sur la crête du mont du Midi en raison d'un non respect à la réglementation de la MRC de Bellechasse (distance de 3 000 m entre les éoliennes et le chalet du centre de ski du Massif du Sud).

La configuration à laquelle réfère M. Chabot respectait cette distance séparatrice.

Espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, Madame, mes plus cordiales salutations.



Stephen Cookson  
Directeur de projets  
Saint-Laurent Énergies